

**République Française**  
**Département de l'Yonne**  
**Commune de SAINT-PÈRE (89450)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Séance du 26 janvier 2012**

---

<b>Membres en exercice :</b> 11	<b>Date de la convocation :</b> 18 janvier 2012 L'an deux mille douze et le vingt six janvier, le Conseil municipal de la commune de Saint-Père, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, à 20 heures 00, sous la présidence de Christian GUYOT, maire.
<b>Présents :</b> 10	<b>Présents :</b> Christian GUYOT, Jean DESPINEY, Alain GARNIER, Fabienne FRESNE, Yves DUPONT, Jacques RAFFENEAU, Frédéric BEAUCLAIR, Gilbert GAUCHÉ, Françoise LEYNIAC, Jean-Marc SALIGOT
<b>Votants:</b> 10	<b>Représentés :</b>
<b>Secrétaire de séance:</b> Alain GARNIER	<b>Excusés :</b> Dominique CARREZ-ARMENGAUD <b>Absents :</b>

---

**Ordre du jour:**

Travaux d'assainissement rue du Gravier  
Participation aux activités éducatives de l'école 2011/2012  
Frais de fonctionnement école 2011  
Transports scolaires : convention de délégation de compétence avec le Conseil général  
Tarifs salle du camping  
Plan de désherbage alternatif  
Ruelle Serge Gainsbourg  
Ancienne église Saint-Pierre

\*\*\*\*\*

Après accord des membres du conseil municipal, le Maire ajoute à l'ordre du jour : « TARIFS LOCATIONS » et « INSCRIPTION AU PDIPR DE L'YONNE »

\*\*\*\*\*

**Délibération n° : DE\_2012\_01**  
**Objet : ASSAINISSEMENT RUE DU GRAVIER**

Le Maire fait le point sur le réseau d'assainissement rue du Gravier. Il rappelle que celui-ci en l'état, interdit tout raccordement de la brasserie dont l'installation est en cours. Suite à la demande du propriétaire, il propose que soit fait le nécessaire pour raccorder ce bâtiment au réseau d'assainissement.

Concernant la teneur des rejets, le dossier, présenté à l'IDEA de l'Yonne, a reçu un avis favorable en date du 16 décembre 2011 sous réserve de confirmation des ratios de rejets présentés. Une convention spéciale de déversement entre les parties devra être signée.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise les travaux nécessaires au raccordement au réseau d'assainissement de la brasserie rue du Gravier,
- demande au Maire de choisir la solution de raccordement la plus adaptée et la moins coûteuse,

- charge le Maire de signer la convention spéciale de déversement,
- prévoit la dépense au budget assainissement 2012.

**Délibération n° : DE\_2012\_02**

**Objet : ACTIVITES EDUCATIVES DE L'ECOLE DE SAINT-PERE 2011-2012**

Le Maire informe le Conseil municipal que l'école souhaite, dans la continuité des années antérieures, pratiquer des activités pédagogiques pendant le temps scolaire, notamment la pratique de la natation et du canoë-kayak.

La dépense découlant de ces activités sera à répartir au prorata du nombre d'enfants de chaque commune du regroupement pédagogique. Elle comprendra les activités, plus le transport.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de prendre en charge les frais afférents à la mise en place de ces activités à hauteur de 3 000 € dès lors qu'elles feront l'objet d'un projet pédagogique élaboré par les enseignants,
- prévoit la dépense au budget 2012,
- charge le Maire de faire le nécessaire et d'aviser les enseignants et maires des communes regroupées.

**Délibération n° : DE\_2012\_03**

**Objet : FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE ET CANTINE 2011**

Le Maire présente au Conseil municipal le bilan financier de l'année 2011 se rapportant à l'école et à la cantine scolaire de Saint-Père.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte les décomptes,
- charge le maire d'adresser les décomptes aux maires des communes du regroupement pédagogique (Asquins, Domecy sur le Vault, Fontenay près Vézelay, Tharoiseau) ainsi que Pierre-Perthuis et Foissy-Les-Vézelay ; et d'établir les titres correspondants.

**Délibération n° : DE\_2012\_04**

**Objet : TRANSPORTS SCOLAIRES : DELEGATION DE COMPETENCE**

Le Maire rappelle au Conseil municipal que le département est l'autorité organisatrice compétente de droit commun des transports scolaires non urbains. Dans ce cadre, la commune de Saint-Père bénéficie d'une délégation de compétence en qualité d'organisateur secondaire des circuits scolaires n°338-397. Pour une meilleure sécurité juridique et afin de rappeler le rôle de chaque partie dans l'organisation des transports scolaires départementaux, le Conseil général a souhaité actualiser les conventions de délégation de compétence qui le lient aux organisateurs secondaires.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- charge le maire de signer la convention de délégation de compétence à un organisateur secondaire pour la gestion d'un service de transport scolaire.

**Délibération n° : DE\_2012\_05**  
**Objet : TARIFS SALLE DU CAMPING**

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de modifier les tarifs de location de la salle des fêtes à compter du 1<sup>er</sup> février 2012 :  
durée inférieure à deux heures : 22 €  
demi-journée : 50 €  
journée : 120 €  
week-end : 200 €
- charge le Maire de faire le nécessaire.

**Délibération n° : DE\_2012\_06**  
**Objet : PLAN DE DÉSHERBAGE ALTERNATIF**

Le Maire explique au Conseil municipal que le "plan de désherbage communal" est un outil d'accompagnement aux collectivités vers le raisonnement des pratiques d'utilisation des désherbants chimiques. Les étapes sont :

- l'inventaire des pratiques
- définition des objectifs d'entretien
- classement des zones à désherber
- enregistrement des pratiques d'entretien
- bilan annuel du plan de désherbage

La cellule d'animation du Contrat Global "Cure-Yonne" souhaite en 2012 réaliser des études allégées pour certaines communes rurales afin de les accompagner dans la modification des pratiques. Ces études peuvent être financées à hauteur de 50 % par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, et 30 % par le Conseil régional de Bourgogne.

Après délibération, le Conseil municipal avec 8 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention,

- adopte le principe du "plan de désherbage communal",
- charge le Maire de faire le nécessaire.

**Délibération n° : DE\_2012\_07**  
**Objet : RUELLE SERGE GAINSBURG**

Vu la délibération 2011-23 en date du 21 avril 2011,

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- adopte la dénomination « ruelle Serge Gainsbourg » en lieu et place de « chemin Serge Gainsbourg »,
- charge le maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste et l'autorise à signer tout document relatif à cette dénomination.

**Délibération n° : DE\_2012\_08**  
**Objet : ANCIENNE EGLISE SAINT-PIERRE**

Le Maire rappelle au Conseil municipal l'historique de l'église Saint-Pierre et de son importance

pour l'histoire locale et alentours. Ce lieu a servi de cimetière après la destruction de l'église paroissiale jusqu'en 1894. Différentes approches historiques et archéologiques situent en ce lieu l'origine de Vézelay, puisque c'est à Saint-Père que le comte Girart de Roussillon implanta au IX<sup>e</sup> siècle une abbaye qui fut par la suite transférée sur la colline proche, et qui devint illustre sous le nom de Vézelay. Eu égard à ce lien fort avec Vézelay, le Maire demande l'inscription de la sauvegarde des constructions existantes de l'ancienne église Saint-Pierre dans l'opération Renouveau de Vézelay afin de préserver ce qui existe. Cela pourrait se traduire par l'élaboration d'un diagnostic suivi d'un programme de restauration.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- demande que ce dossier soit retenu dans le cadre des opérations figurant au programme de l'opération Grand Site et en particulier dans le programme intitulé Renouveau de Vézelay (2011-2013).
- demande que cette opération s'ajoute à la liste des interventions financées à 100%.
- autorise le Maire à entreprendre les démarches nécessaires.

**Délibération n° : DE\_2012\_09**

**Objet : LOCATION LOGEMENT 8B RUE ABBE PISSIER F2 : TARIF**

Le Maire informe le Conseil municipal que les locataires du logement communal sis au 8B rue Abbé Pissier ont donné congé du logement le 31 août 2011.

Après délibération, le Conseil municipal, a l'unanimité,

- prend acte du départ des locataires,
- précise que le montant du loyer sera de 360 € par mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012,
- le premier loyer sera facturé au prorata du nombre de jours présents dans le logement,
- charge le Maire de signer un contrat avec un nouveau locataire dès que possible.

**Délibération n° : DE\_2012\_10**

**Objet : LOCATIONS LOGEMENT ET ATELIER SABOTERIE : TARIFS et EMPRUNT**

Le Maire informe le Conseil municipal que le bâtiment communal de la saboterie (logement et atelier) est disponible à la location et qu'il convient d'en fixer les tarifs et de souscrire l'emprunt correspondant aux frais avancés pour sa rénovation.

Après délibération, le Conseil municipal, a l'unanimité,

- demande que le montant du loyer pour le logement de la saboterie sis au 11 rue de la Mairie soit de 450 € par mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012,
- demande que le montant du loyer pour l'atelier de la saboterie sis au 2 rue Derrière le Moulin soit de 600 € par mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012,
- demande que le premier loyer soit facturé au prorata du nombre de jours présents dans le logement ou atelier,
- charge le Maire de signer un contrat de location dès que possible,
- accepte que soient souscrits deux emprunts à taux fixe auprès de la Banque Populaire de Bourgogne :
  - l'un sur 10 ans avec première échéance anticipée pour un montant de 70 000.00 € au taux nominal de 4.45 % (correspond à un taux classique de 3.796 %)

- l'autre en prêt relais TVA sur 2 ans pour un montant de 7 800.00 € au taux de 3.30 %

**Délibération n° : DE\_2012\_11\_B**  
**Objet : INSCRIPTION AU PDIPR DE L'YONNE**

Après avoir pris connaissance des articles 56 et 57 de la loi n° 83 663 du 22 juillet 1983 et de la circulaire du 30 août 1988 relative aux Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et Randonnée,

Dans le cadre de la mise à jour par le Conseil général de l'Yonne du PDIPR,

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées de l'Yonne les chemins et autres voies listés sur un tableau à créer par la commission des chemins et qui seront rapportés sur une carte au 1/ 25000<sup>ème</sup>,
- s'engage à ne pas aliéner totalité ou partie des itinéraires concernés sauf à proposer un itinéraire public de substitution rétablissant la continuité du sentier et lui conservant son intérêt initial,
- s'engage à conserver leur caractère public et ouvert aux sentiers concernés. La commune se réserve le droit d'interdire le passage des véhicules motorisés,
- prévoit leur remplacement en cas de modification, suite à des opérations foncières ou de remembrement,
- accepte, le passage des randonneurs pédestres, équestres, VTT, le balisage et le panneauage des itinéraires selon la norme fédérale des disciplines concernées,
- s'engage à informer le maître d'œuvre du PDIPR de toute modification des itinéraires inscrits dès la connaissance du projet,
- s'engage à entretenir le sentier de manière à ce qu'il soit toujours praticable,
- accepte les clauses définies dans le cahier des charges du PDIPR de l'Yonne.

**INFORMATIONS DIVERSES :**

**Assainissement :** un conseiller demande que soient examinés par la commission travaux les problèmes d'assainissement et de ruissellement du pluvial rue Dessus les Murs et Grande Rue.

**Garderie :** devront être installées pour un meilleur fonctionnement de la garderie une lampe extérieure avec détection de présence ainsi qu'une armoire au fond de la cantine afin que soient entreposés matériel et jeux.

**Propriété en vente :** un conseiller informe l'assemblée que la propriété sise au 21 Grande Rue est en vente. Sa possible acquisition sera examinée lors d'une réunion de travail du Conseil municipal.

**Salle du camping :** il est demandé que soit repris le projet d'agrandissement de la salle du camping ainsi que l'aménagement de la cuisine.

**Saboterie :** des conseillers demandent que soit organisée une visite de l'atelier et du logement de la saboterie. Le Maire informe l'assemblée qu'une présentation sera faite aux conseillers lors de l'ouverture de la saboterie. Le logement, quant à lui, peut être visité à tout moment avant que les prochains locataires ne prennent possession des lieux.

**Maison Saint-Pierre** : la toiture de la maison Saint-Pierre doit être rapidement reprise avant que des fuites occasionnent des dégâts sur le plancher et les structures porteuses.

**Chemins** : un conseiller propose ses services une ½ journée par semaine afin de faire le nécessaire pour remettre en état les chemins les plus dégradés.

**Cimetière**: il devient très urgent d'abattre les arbres surplombant le cimetière.

**Traversée de Saint-Père** : un conseiller demande l'avancement du dossier.

**Logement 3<sup>ème</sup> classe** : des fuites dans la toiture du bâtiment communal situé ruelle de l'Eglise sont à déplorer. Un adjoint propose de se rendre sur place pour faire le point sur les travaux à effectuer : toiture, huisseries..

**La séance est levée à 22h17**